

Glossaire

Accident de la circulation: collision impliquant au moins un véhicule roulant sur une voie publique ou privée, et dans laquelle une personne au moins est blessée ou tuée.¹

Alcoolémie (BAC) : quantité d'alcool présente dans le sang, généralement exprimée en grammes par décilitre (g/dl). On entend par limite d'alcoolémie légale la quantité maximale d'alcool présent dans le sang que la loi estime acceptable au volant. Dans certains pays, la loi précise une quantité équivalente d'alcool dans l'air expiré afin de faciliter la détection de l'état d'ébriété chez les conducteurs.

Alcootest: instrument, également appelé éthylomètre ou éthylotest, qui mesure la quantité relative d'alcool présente dans l'air expiré par une personne.

Alcootest aléatoire : alcootest réalisé au hasard par la police à des postes de contrôle routier, sans qu'il y ait nécessairement de raison de soupçonner une infraction.

Alignement vertical: forme de la chaussée sur le plan vertical.

Amortisseur de choc: revêtement absorbant l'énergie dont on peut recouvrir l'extrémité des glissières de sécurité et d'autres objets à bord tranchant placés sur les bas-côtés, afin d'assurer une protection en cas d'impact.

Ancrage de ceinture de sécurité: points dans le véhicule où les ceintures de sécurité sont attachées.

Anti-démarrreur éthylométrique : dispositif éthylométrique électronique raccordé au démarreur du véhicule. Le conducteur doit souffler dans le dispositif. Si son alcoolémie est supérieure à une certaine limite, le véhicule ne démarrera pas.

Appareil photo relié à un feu rouge: appareil photo installé à des feux de circulation qui photographie les véhicules qui franchissent le carrefour au feu rouge.

Application automatique: application du code de la route au moyen de dispositifs tels que des caméras de surveillance et des radars ou cinémomètres qui enregistrent les infractions sans exiger la présence de policiers sur les lieux.

Application très visible de la loi: patrouilles de police facilement repérables par les usagers de la route, par exemple, avec des alcootests aléatoires et des postes de contrôle de la sobriété.

Applications automobiles intelligentes: technologies comprenant des systèmes de communication, des systèmes d'information sur les itinéraires et la circulation, des systèmes de contrôle autonome du véhicule et des coussins gonflables intelligents.

Approche du capital humain: cette approche repose sur une théorie du capital humain qui met l'accent sur le rôle essentiel des êtres humains dans le système de production et de consommation. Le modèle qui en découle comprend les coûts directs et indirects des traumatismes dus aux accidents de la circulation pour les individus et pour la société. Ces coûts comprennent les soins d'urgence, les frais médicaux initiaux, les frais de réadaptation, les soins et traitements de longue durée, les frais administratifs des assurances, les frais juridiques, les coûts liés à l'emploi, la perte de productivité, les dégâts matériels, les retards pris dans les déplacements, l'incidence psychosociale et la perte de capacité fonctionnelle.²

Barrières de sécurité : barrières qui séparent le trafic. Elles peuvent empêcher des véhicules de quitter la route ou amortir l'impact si un véhicule vient les heurter, ce qui réduit la gravité des traumatismes que subissent éventuellement ses occupants.

¹ Groupe de travail intersecrétariat des statistiques de transport de la Commission économique pour l'Europe. *Glossaire des statistiques de transport*, 3^e édition, New York, NY (Etats-Unis d'Amérique), Conseil économique et social des Nations Unies, 2003 (TRANS/WP.6/2003/6).

² Blincoe L et al. *The economic impact of motor vehicle crashes, 2000*. Washington, DC (Etats-Unis d'Amérique) National Highway Traffic Safety Administration, 2002.

Bords de route aménagés pour assurer une protection en cas d'accident: objets situés en bordure de route qui sont compressibles ou se désagrègent ou «amortisseurs» de glissière qui absorbent l'énergie afin de réduire la gravité des traumatismes en cas de choc.

Caméras de surveillance routière: caméras installées à des endroits fixes ou utilisées par des patrouilles de police mobiles pour photographier les véhicules en excès de vitesse. Elles sont utilisées pour faire respecter les limites de vitesse.

Ceinture de sécurité: dispositif de retenue dont sont équipés les véhicules, porté pour protéger l'occupant contre les risques de traumatisme, d'éjection ou de projection en avant en cas de collision ou de décélération soudaine.

Changement de vitesse pendant une collision (OV): dans la reconstitution des accidents, le changement de vitesse qui se produit sous le choc – habituellement au centre de gravité du véhicule – est généralement utilisé pour évaluer la gravité d'une collision. A des vitesses élevées, les collisions entre voitures sont presque inélastiques, ce qui fait qu'il y a très peu de mouvement de recul. Donc, si une voiture qui roule à 100 km/h heurte une voiture de la même masse à l'arrêt, elles subiront toutes deux un changement de vitesse de 50 km/h. OV est important pour mesurer la puissance ou la concentration d'énergie qui détermine les conséquences ou la gravité des traumatismes. Il s'agit donc d'une variable fondamentale pour évaluer les caractéristiques des accidents et les avantages de diverses contre-mesures, comme le port de la ceinture de sécurité, l'installation de coussins gonflables et le changement des limites de vitesse.

Chicane: obstacle d'un côté ou de l'autre de la chaussée qui a pour effet de rétrécir celle-ci et donc d'obliger les véhicules à ralentir.

Classification fonctionnelle des routes ou hiérarchie routière: classement des routes en un réseau selon leur fonction et fixation des limites de vitesse en conséquence.

Compatibilité entre véhicules: améliorer l'interaction structurelle entre les véhicules quand ils entrent en collision.

Composition du trafic: forme et structure de différents modes de transport, motorisés et non motorisés, qui partagent le même réseau routier.

Contrôle de sécurité: vérification effectuée à plusieurs étapes d'un projet routier afin de s'assurer que sa conception et sa mise en œuvre sont conformes aux principes de sécurité et de déterminer quelles autres modifications conceptuelles sont nécessaires pour prévenir des collisions ou accidents.

Coussin gonflable pour passager: dispositif de sécurité installé devant le siège du passager avant qui se gonfle pour protéger le passager dans certaines collisions.

Coussins gonflables: dispositifs de sécurité installés dans les véhicules qui se déclenchent pour protéger le conducteur ou les passagers en cas de collision.

Décès dû à un accident de la circulation: personne tuée sur le coup ou décédée des suites d'un accident corporel dans les 30 jours.¹

Dégagement: retrait systématique de tout ce qui peut être dangereux en bord de route, afin de minimiser les risques de traumatisme si un véhicule sort de la route.

Deux-roues motorisés: véhicule à deux roues muni d'un moteur, comme les motos et les vélomoteurs.

Dispositif de limitation de la vitesse: dispositif installé dans un véhicule qui empêche de dépasser une certaine limite de vitesse.

Dos d'âne: dispositif destiné à faire ralentir les véhicules, habituellement en forme de bande surélevée placée en travers de la chaussée. L'installation peut être temporaire ou permanente.

Dos d'âne allongé: élévation convexe installée en travers de la chaussée qui agit sur la dynamique des véhicules de telle sorte que les conducteurs doivent ralentir pour éviter un inconfort pour eux-mêmes et des dégâts à leur véhicule.

Équipement de bord de route: objets fonctionnels installés en bordure de route, comme les lampadaires, les poteaux télégraphiques et les panneaux de signalisation.

¹ Groupe de travail intersecrétariat des statistiques de transport de la Commission économique pour l'Europe. *Glossaire des statistiques de transport*, 3^e édition, New York, NY (Etats-Unis d'Amérique), Conseil économique et social des Nations Unies, 2003 (TRANS/WP.6/2003/6).

Espacement : distance entre deux véhicules roulant l'un derrière l'autre.

Fermeture de sécurité : gâche de portière conçue pour ne pas s'ouvrir dans certaines circonstances en cas d'accident, afin d'éviter que les occupants du véhicule soient éjectés.

Feux d'arrêt en hauteur : feux d'arrêt installés dans la lunette arrière du véhicule afin qu'ils soient à hauteur d'yeux du conducteur de la voiture qui suit et qu'ils soient donc vus facilement et vite.

Fin de glissière : l'extrémité des glissières de sécurité qu'il faut souvent protéger avec des amortisseurs d'impact.

Fonction anti-démarrage : dispositif qui empêche l'allumage tant que certaines conditions ne sont pas remplies, comme d'attacher sa ceinture de sécurité.

Garde au sol sur les camions : garde frontale, latérale et arrière qui peut être installée sur les camions pour empêcher les voitures et autres véhicules de s'encastrier dessous en cas de collision. Les gardes au sol fournissent aussi aux autres véhicules des points de contact qui absorbent l'énergie et les protègent donc en cas d'accident.

Gestion de la circulation ou du trafic : planification, coordination, contrôle et organisation de la circulation afin d'utiliser au mieux la capacité routière existante.

Gestion globale de la sécurité urbaine : ralentissement de la circulation, gestion de la sécurité routière et réduction de la vitesse dans une zone urbaine donnée.

Glissière de sécurité : rambarde rigide, semi-rigide ou souple installée en bordure de chaussée afin de faire dévier ou d'arrêter les véhicules, ou sur le terre-plein central afin d'empêcher tout véhicule de traverser au risque de rouler en sens inverse de la circulation.

Infrastructure routière : installations et équipements routiers, y compris le réseau, les places de stationnement, le système d'écoulement des eaux, les ponts et les trottoirs.

Intégrité de l'habitacle : capacité de l'habitacle de rester entier et de ne pas se comprimer en cas d'impact avec un autre véhicule ou avec un objet.

Intersection à entrée et sortie avec échangeur : carrefour ou intersection où les usagers de la route non motorisés sont séparés des usagers de la route motorisés afin d'éviter les conflits – par exemple, en construisant des passerelles au-dessus des autoroutes.

Intrusion dans l'habitacle : compression partielle ou totale de l'espace où s'assoient les passagers provoquée par l'impact avec un autre véhicule ou avec un objet, qui a pour effet d'aggraver l'accident et les traumatismes.

Mesures automatiques visant à encourager le respect du code de la route : mesures d'aménagement, comme les dos d'âne allongés, les chicanes et les ralentisseurs sonores, qui obligent les conducteurs à ralentir, sans mesure d'application supplémentaire ni intervention de la police.

Mesures correctives peu coûteuses et très rentables : mesures techniques de faible coût, très rentables, appliquées à des endroits hautement accidentogènes après analyse systématique des accidents.

Normes de performance en matière de sécurité : définitions ou spécifications relatives à la performance du matériel ou du véhicule garantissant une plus grande sécurité. Elles sont produites par divers organismes de normalisation nationaux, régionaux et internationaux.

Notification automatique des collisions : système de sécurité automatique ou manuel installé sur le véhicule et déclenché en cas d'accident qui peut guider les services de secours d'urgence ou la police directement jusqu'au lieu de l'accident, grâce au système mondial de localisation par satellite.

Objets dangereux en bord de route : objets et structures conçus et placés de telle manière qu'ils font augmenter les risques de collision et la gravité des traumatismes en cas d'accident. Il s'agit, notamment, d'arbres, de poteaux et de panneaux de signalisation.

Objets plus «sécuritaires» situés en bord de route : objets et structures conçus et placés de manière à réduire le risque de collision et la gravité des traumatismes en cas d'accident et à tenir compte des erreurs des usagers de la route. Il s'agit, par exemple, de poteaux et de glissières compressibles ainsi que de refuges pour piétons.

Occupant « mal assis » : conducteur ou passager mal installé à sa place au moment de l'accident – par exemple, un enfant allongé sur le siège arrière.

Parapets : glissière de sécurité installée au milieu de la route qui divise la chaussée, dévie le trafic et présente souvent des qualités d'absorption d'énergie et de protection en cas d'accident.

Parc relais : programme de transport qui encourage à stationner en dehors des villes et à entrer dans celles-ci en utilisant les transports en commun.

Pare-buffle : grille métallique rigide ou souple montée à l'avant d'un véhicule sportif utilitaire, à l'origine pour empêcher des dégâts au contact d'animaux en zone rurale.

Pile de pont : pilier soutenant les arches d'un pont.

Postes de contrôle de la sobriété : postes de contrôle où la police arrête des conducteurs et leur fait passer un alcootest s'il y a lieu de penser qu'ils ont consommé de l'alcool.

Poteaux : poteaux installés en bord de route qui ont une fonction particulière. Il peut s'agir de poteaux télégraphiques, de poteaux de signalisation et de poteaux d'éclairage.

Poteaux ayant une bonne capacité d'absorption des chocs : poteaux télégraphiques ou d'éclairage qui cassent ou se compriment à l'impact.

Programme de stabilité électronique intégré : dispositif de sécurité intégré à la voiture qui permet d'en maintenir la stabilité pendant des manœuvres délicates.

Ralentissement de la circulation : stratégie visant à faire ralentir sensiblement la vitesse à laquelle roulent les véhicules dans des quartiers urbains ou sur des artères urbaines, afin de protéger les résidents et les usagers de la route vulnérables et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent dans ces quartiers.

Ralentisseurs sonores : dispositif longitudinal installé sur l'accotement près de la voie de circulation. Il s'agit, en fait, d'une série d'éléments en indentation ou surélevés qui alertent les conducteurs inattentifs par les vibrations ou le bruit qu'ils provoquent quand on roule dessus. On s'en sert également pour obliger les voitures à ralentir.

Réfecteur : matière qui renvoie la lumière et aide à être plus visible. Peut également être installé sur

les modes de transport non motorisés et sur les objets en bord de route.

Refuge central : zone située au milieu de la chaussée où les piétons peuvent s'arrêter pour attendre que la voie soit libre pour traverser.

Régulateur de vitesse intelligent : dispositif qui permet au véhicule de « connaître » la vitesse maximale autorisée ou recommandée sur une route.

Rembourrage : revêtement intérieur des casques de moto ou de vélo ou intérieur des véhicules absorbant l'énergie qui offre une protection en cas d'accident.

Répartition entre les modes de transport : part ou proportion revenant aux différents modes de déplacement.

Revêtement antidérapant : revêtement utilisé sur les chaussées ou les trottoirs pour empêcher les véhicules de dérapier ou les piétons de glisser.

Sécurité passive : tout dispositif qui protège automatiquement les occupants des véhicules, comme les ceintures de sécurité, le tableau de bord rembourré, les pare-chocs, le pare-brise en verre feuilleté, les appuie-tête, les poteaux d'éclairage compressibles et les coussins gonflables.

Siège pour enfants : siège conçu spécialement pour les enfants et correspondant à un certain âge et à un certain poids qui offre une protection en cas d'accident.

Système de positionnement par satellite : système de communication qui donne les références exactes de la position au sol.

Système de rappel du port de la ceinture : dispositif visuel et audible intelligent qui détecte si la ceinture est attachée ou pas à différentes places dans le véhicule et émet des signaux d'avertissement de plus en plus agressifs jusqu'à ce que la ceinture soit attachée.

Téléphone cellulaire mains libres : appareil téléphonique généralement installé sur le tableau de bord d'un véhicule et qui ne nécessite pas d'intervention manuelle.

Test en situation de collision frontale décalée avec une barrière déformable : test de collision frontale destiné à reproduire des collisions frontales en situation réelle. Dans ce test, l'avant du véhicule recouvre en partie la barrière déformable.

Tracé de route explicite : utilisation de mesures techniques, comme le marquage et la signalisation routière pour guider clairement les différents usagers de la route.

Transport durable : transport qui répond à un objectif principal qui est de faire circuler des personnes et des biens, tout en contribuant à l'instauration de la durabilité environnementale, économique et sociale.

Transport non motorisé : tout transport ne nécessitant pas un moteur pour produire de l'énergie. Comprend la marche, le vélo et l'utilisation de charrettes à traction animale ou humaine.

Traumatisme dû à un accident de la circulation : traumatisme mortel ou pas subi dans un accident de la circulation.

Usager de la route : personne utilisant une partie du réseau routier, comme un usager des transports motorisé ou non motorisé.

Usagers de la route vulnérables : usagers de la route les plus exposés dans la circulation, comme les piétons, les cyclistes et les passagers des transports en commun. Les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées appartiennent aussi à cette catégorie.

Véhicules assurant une protection en cas d'accident : véhicules conçus et équipés de manière à assurer une protection intérieure et extérieure aux occupants se trouvant dans l'habitacle et aux usagers de la route qui pourraient être heurtés en cas d'accident.

Zones de transition : marquage ou caractéristiques routières formant un point d'accès qui marque le passage de routes à grande vitesse à des routes sur lesquelles on roule plus lentement – par exemple, des ralentisseurs sonores, des dos d'âne allongés, des avertissements visuels sur la chaussée et des ronds-points.